

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

COMMUNE DE PETITE-FORÊT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et un, le trente novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du vingt-quatre novembre deux mil vingt et un dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

SÉANCE : le 30 novembre 2021

Délibération n° : 21-11-08

4.2 Personnels contractuels

Objet : Recrutement d'un agent contractuel au poste de Directeur des affaires culturelles

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Rachid LAMRI - Chrisline LEONET - Ali FARHI - Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE - Sylvia PISANO - Robert VANOVERSCHELDE - Élisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - François STASINSKI - Pascal CROMBE - Marie-Renée LOUVION - Véronique JOLY - Dominique CORREA - Dorothée MARTIN - Grégory SPYCHALA - Gérard QUINET - Claudine HERLIN - Dominique DAUCHY

ÉTAIENT EXCUSÉES :

Léa DEQUAYE a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT
Tiphonie OTLET a donné pouvoir à Grégory SPYCHALA

ÉTAIENT ABSENTS

Claudine GENARD
Isabelle DUFRENNE
Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 24

Votes Pour : 24

Vote Contre : 0

Abstention : 0

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et R. 2311-1,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3 2,

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

CONSIDÉRANT que le poste de Directeur des affaires culturelles est vacant suite à une mutation, la commune a besoin de se doter d'un remplaçant sur ce poste,

CONSIDÉRANT que cet emploi doit être occupé par un fonctionnaire,

CONSIDÉRANT qu'en cas de recherche infructueuse de candidat statutaire, le poste pourrait être pourvu par un agent

contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019,

CONSIDÉRANT qu'en cas d'embauche d'un agent contractuel, il serait recruté pour une durée déterminée de 3 ans, compte tenu de la technicité du poste qui nécessite une expérience similaire et une bonne connaissance des dispositifs des réseaux culturels et du milieu artistique,

CONSIDÉRANT que le contrat serait renouvelé par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir,

CONSIDÉRANT que la durée totale des contrats ne pourrait excéder 6 ans et qu'à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat serait reconduit pour une durée indéterminée,

CONSIDÉRANT que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de rédacteur territorial et au maximum sur l'échelon terminal,

CONSIDÉRANT qu'au vu des candidatures réceptionnées suite à l'annonce diffusée, aucun des candidats fonctionnaires ne répond aux exigences du poste,

CONSIDÉRANT qu'au regard des compétences nécessaires pour occuper cet emploi, le candidat retenu est de profil contractuel,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel, à temps complet, au poste de Directeur des affaires culturelles, sur le grade de rédacteur territorial, relevant de la catégorie hiérarchique B, pour un contrat de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022,

Article 2 : d'autoriser Madame le Maire, à signer le contrat de travail correspondant et tout document y afférent.

Envoyé en préfecture le 07/12/2021
Reçu en préfecture le 07/12/2021
Affiché le 
ID : 059-215904590-20211206-21_11_08-DE

SÉANCE : le 30 novembre 2021

Délibération n° : 21-11-08

4.2 Personnels contractuels

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme

Objet : Recrutement d'un agent contractuel au poste de Directeur des affaires culturelles


Le Maire
Sandrine GOMBERT

Mairie de Petite-Forêt
S.P. 11
59494

Acte affiché le :

07 DEC. 2021

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet

www.telerecours.fr


Le Maire,
Sandrine GOMBERT

Envoyé en préfecture le 07/12/2021

Reçu en préfecture le 07/12/2021

Affiché le



ID : 059-215904590-20211206-21_11_08-DE